



N° 3155

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

TREIZIÈME LÉGISLATURE

---

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 9 février 2011.

## PROJET DE LOI

*ratifiant l'ordonnance n° 2010-1511 du 9 décembre 2010 portant transposition de la **directive 2007/36/CE du 11 juillet 2007** concernant l'exercice de certains droits des **actionnaires de sociétés cotées**,*

(Renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

PRÉSENTÉ

AU NOM DE M. François FILLON,  
Premier ministre,

PAR M. Michel MERCIER,  
garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés.



## EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

L'article 56 de la loi n° 2010-1249 du 22 octobre 2010 de régulation bancaire et financière a habilité le Gouvernement à prendre par voie d'ordonnance les dispositions législatives nécessaires à la transposition de la directive 2007/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 11 juillet 2007 concernant l'exercice de certains droits des actionnaires de sociétés cotées.

Ce même article dispose qu'un projet de loi portant ratification de cette ordonnance doit être déposé devant le Parlement le dernier jour du troisième mois suivant sa publication.

L'ordonnance n° 2010-1511 du 9 décembre 2010 portant transposition de la directive 2007/36/CE du 11 juillet 2007 concernant l'exercice de certains droits des actionnaires de sociétés cotées a été prise sur le fondement de ce texte.

L'article unique du présent projet de loi a pour objet de ratifier cette ordonnance, dans le respect de l'échéance fixée par le législateur et conformément aux dispositions de l'article 38 de la Constitution.

## PROJET DE LOI

Le Premier ministre,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu l'article 39 de la Constitution,

Décète :

Le présent projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2010-1511 du 9 décembre 2010 portant transposition de la directive 2007/36/CE du 11 juillet 2007 concernant l'exercice de certains droits des actionnaires de sociétés cotées, délibéré en conseil des ministres après avis du Conseil d'État, sera présenté à l'Assemblée nationale par le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, qui sera chargé d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

### **Article unique**

L'ordonnance n° 2010-1511 du 9 décembre 2010 portant transposition de la directive 2007/36/CE du 11 juillet 2007 concernant l'exercice de certains droits des actionnaires de sociétés cotées est ratifiée.

Fait à Paris, le 9 février 2011.

*Signé* : François FILLON

Par le Premier ministre :

*Le garde des sceaux, ministre de la justice  
et des libertés*

*Signé* : Michel MERCIER